

CHARTRE DU PUBLIC

Toute personne du public s'engage à :

- respecter les consignes données par les surveillants et l'administration
- éteindre les téléphones portables et s'abstenir de tout bruit durant le déroulement de l'épreuve et dans les couloirs de l'établissement
- faire preuve d'un comportement correct et d'une discrétion absolue
- ne perturber en aucune façon le candidat et le jury durant les épreuves
- s'abstenir de manifester une quelconque appréciation sur la prestation du candidat
- s'abstenir de tout commentaire sur les épreuves dans les locaux de l'INP

Toute prise de note ou enregistrement est interdit.

Il est interdit de :

- communiquer avec le candidat
- prendre des photographies dans les locaux de l'INP

Le président du jury se réserve le droit d'interdire l'entrée de la salle à toute personne ne respectant pas les consignes ci-dessus.

Le Président du Jury
Gilles Désiré dit Gosset